

COMPTE-RENDU

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 7 juillet à 20 heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-HILAIRE-TAURIEUX sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BITARELLE René, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, LAJOINIE Géraldine, LASSERRE Jean-Pierre, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, MEILHAC Sébastien, MOISSON Albert, MONTALTI Fabienne, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PEYRICAL René, POUJADE André, REYNÈS Patrick, REYNIER Annie, RIGAL Christian, ROUANNE Hervé, SALLARD Jean-Basile, STÉFANINI-MEYRIGNAC Odile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINE Bernard, TURQUET Jean-Claude.

Absents : BEYNEL Joël (Pouvoir DUMAS Laurence), BRIANÇON Laurence, FORETNEGRE Alain, GALEWSKI Nathalie (Pouvoir REYNIER Annie), JOANNY Agnès (Pouvoir CLAVIÈRE Hervé), LAFON Francis, LUDIER Stéphane, MIGNARD Sophie (Pouvoir DUCHAMP Sébastien), PARDOUX Stéphane (Pouvoir CARMIER Camille), VAN NIEUWENHUYSE Régis (Pouvoir BRIGOULET Jean-Marie).

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUMAS.

Décision du Bureau Communautaire

- **Décision N° 2022-017** approuvant les travaux nécessaires à l'entretien et la sécurisation du site de Merle arrêtant le plan prévisionnel de financement : Conseil Départemental 1 600 € (80%)
Autofinancement : 400 € pour un total hors taxe de 2000 €

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
061	<p>DB2022-061 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne</p> <p>CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du CGCT disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à la Préfète, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 41 CONTRE : 3</p> <p>ABSTENTIONS : 3</p>

062	<p>DB2022-062 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LE SUIVI ET L'ANIMATION DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ATTRIBUE au Groupement SOLIHA/Le Creuset Méditerranée l'accord-cadre pour le suivi et l'animation de l'OPAH et de l'OPAH-RU AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 42 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1</p>
063	<p>DB2022-063 : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - RÉALISATION DE LOGEMENTS-PASSERELLE Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ATTRIBUE les marchés de travaux pour la réalisation des logements-passerelle aux entreprises suivantes : 1) Démolitions – Gros-œuvre : SARL Bernard FAUCHER 2) Bardage bois – Travaux de couverture : Tradiwood charpentes 3) Menuiseries aluminium – Serrurerie : Parouteau Menuiseries 4) Menuiseries intérieures : Menuiserie Pelissier 5) Plâtrerie – Peinture : Stéphane BAC 6) Revêtements de sols et murs collés : Sols et Peintures brivistes 7) Electricité – Chauffage : JJSS Entreprise 8) Plomberie – Ventilation : JJSS Entreprise 9) Aménagements extérieurs : Terracol TP AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
064	<p>DB2022-064 : APPROBATION DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE « TOURS DE MERLE 2035 » Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE la stratégie touristique « Tours de Merle 2035 » contenu dans le rapport « Demain les Tours de Merle – Projet global & plan d'actions » AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
065	<p>DB2022-065 : ADOPTION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA SOCIÉTÉ 9329Z EXPÉRIENCE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA PRESTATION JEU D'AVENTURE « A LA POURSUITE DU TRÉSOR OUBLIÉ - TOURS DE MERLE » Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE la convention de partenariat 2022 entre 9329Z EXPÉRIENCE (Gaillard Académie) et la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne (Tous de Merle) AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 42 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1</p>
066	<p>DB2022-066 : ADOPTION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES DES SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ADOpte les tarifs complémentaires des objets vendus en boutique</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>
067	<p>DB2022-067 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés</p>	<p>ADOPTÉ UNANIMITÉ</p>

068	<p>DB2022-068 LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU DOUSTRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>ACCEPTE le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre 2023-2027</p> <p>APPROUVE l'instruction du programme en Déclaration d'Intérêt Générale Unique pour les trois EPCI, avec comme structure pilote la Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières</p> <p>SOLLICITE Madame la Préfète de la Corrèze pour l'ouverture de l'enquête publique réglementaire préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)</p> <p>SOLLICITE les aides financières susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle-Aquitaine et tout autre partenaire financier susceptible de participer</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette opération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
069	<p>DB2022-069 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et lui donne tout pouvoir pour la réalisation de ce projet.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
070	<p>DB2022-070 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solidarité Paysans : 1000 € - Associations des amis de la BDP : 1000 € 	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
071	<p>DB2022-071 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – COMICE AGRICOLE</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer une subvention aux communes organisant les comices agricoles à hauteur de 1000 € par commune soit pour l'année 2022, un montant total de 3000 €</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
072	<p>DB2022-072 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :</p> <p>DÉCIDE de la création et de la suppression des postes détaillés ci-avant à compter du 1^{er} août 2022</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>